

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DU BTP DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE A LA MISE EN PLACE DE DÉMARCHES COMPÉTENCES

CAHIER DES CHARGES POUR LE RÉFÉRENCIEMENT D'ORGANISMES « CONSEIL »

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous soumettre un cahier des charges relatif au référencement d'organismes « conseil » afin d'accompagner la mise en place de Démarches Compétences auprès de différentes typologies d'entreprises du secteur du BTP de la région Nouvelle Aquitaine.

En effet, ces entreprises sont confrontées à de nombreux enjeux liés notamment au renouvellement, à l'évolution et à la valorisation des compétences de leurs collaborateurs.

Pour les aider à relever ces défis, l'APR Nouvelle Aquitaine souhaite leur proposer un dispositif d'accompagnement, en s'appuyant sur un réseau de prestataires référencés.

Nous vous remercions de nous faire parvenir votre réponse pour le 25/01/2019 au plus tard.

La procédure de référencement se déroulera en deux temps :

1. Le 31/01/2019, le comité de pilotage du projet se réunira afin d'analyser les propositions des organismes « conseil » consultés,
2. Les organismes sélectionnés seront éventuellement invités à venir présenter leur proposition devant le comité de pilotage,

Afin de vous permettre d'élaborer votre proposition nous vous soumettons un cahier des charges en 4 parties :

1. Objet de la consultation, contexte et finalité du projet
2. Ressources du Groupe Constructyts: un outil et une méthodologie
3. Modalités d'intervention et exigences à prendre en compte
4. Résultats attendus de la consultation

OBJET DE LA CONSULTATION, CONTEXTE ET FINALITÉ DU PROJET

Objet de la consultation :

L'objet de cet appel d'offres est de référencer un certain nombre d'organismes « conseil » afin d'accompagner la mise en place de Démarches Compétences auprès de différentes typologies d'entreprises du secteur du BTP de la Région Nouvelle Aquitaine.

Contexte :

Constructyts Nouvelle Aquitaine, conseiller régional de l'OPCA de la Construction, assure auprès de l'ensemble des entreprises de BTP de 11 salariés et plus situées en Région Nouvelle Aquitaine (Départements 24, 33, 47, 16, 17, 19, 23, 87, 40, 64, 79, 86) les missions d'information, de conseil et de financement dans le champ de la formation professionnelle continue.

Dans le cadre de ses missions, elle a fait le constat que les entreprises du secteur du BTP avaient plusieurs défis à relever, comme :

- Le renouvellement des effectifs face au vieillissement de la population de production notamment celle des compagnons professionnels et de l'encadrement de chantier,
- Le recrutement de profils adaptés aux nouveaux enjeux du secteur,
- La fidélisation et la motivation des salariés,
- La mise en œuvre des entretiens professionnels,
- L'identification des compétences détenues par les salariés,
- L'anticipation des exigences résultant d'évolutions techniques, technologiques et environnementales,
- L'adaptation des compétences de l'entreprise aux mutations liées notamment aux enjeux de performance énergétique et d'offre globale,
- Le transfert de compétences entre des filières en souffrance et des filières en tension,
- La mise en place d'une gestion dynamique des âges au travail,
- La valorisation et la transmission de l'entreprise,...

La Démarche Compétences¹ peut être un moyen efficace de répondre à ces défis car elle a pour objectif d'optimiser la gestion des ressources humaines dans l'entreprise, d'appréhender et formaliser les compétences individuelles et collectives, et d'aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions pour le développement des compétences (formation, organisation, investissement, recrutement).

¹ Démarche Compétences : processus de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) mis en œuvre dans le BTP qui s'articule autour d'une méthodologie adaptée et **de méthodes d'accompagnement diversifiées**, objet de ce présent cahier des charges.

Finalité du projet :

Fort de ces constats, Constructyts Nouvelle Aquitaine souhaite proposer aux entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics un dispositif d'accompagnement à la mise en œuvre de Démarches Compétences, en s'appuyant sur un réseau de prestataires référencés.

L'objectif visé par les porteurs du projet est de permettre à un maximum d'entreprises d'aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions efficient pour le développement des compétences de leurs salariés.

Le présent cahier des charges porte sur les attentes de Constructyts Nouvelle Aquitaine à l'égard des organismes « conseil » qui seront « référencés », pour accompagner les entreprises du BTP volontaires dans la mise en œuvre de Démarches Compétences.

En cas de demande d'accompagnement de la part d'une entreprise adhérente, Constructyts Nouvelle Aquitaine s'engage à lui communiquer la liste des consultants référencés par le comité de pilotage du projet (composé de représentants de Constructyts Nouvelle Aquitaine. L'entreprise sélectionnera dans cette liste le consultant de son choix.

RESSOURCES DU GROUPE CONSTRUCTYTS: UN OUTIL ET UNE MÉTHODOLOGIE

La Démarche Compétences préconisée par les porteurs du projet s'appuie sur une méthodologie adaptée et un outil dont vous trouverez ci dessous une présentation synthétique.

L'outil « emplois BTP » :

Pour aider les entreprises à identifier leurs besoins en compétences et élaborer leur plan d'actions Constructyts a développé un outil informatique. Cet outil repose sur une banque de données de compétences informatisée et actualisée au fil des années, qui décrit plus de 300 emplois-type dans 36 filières correspondant aux métiers et spécialités des entreprises du BTP.

Cet outil vous permettra de consulter et télécharger des fiches de poste du Bâtiment et des Travaux Publics. Elles pourront vous aider à constituer une base de référence pour les recrutements, les entretiens professionnels en vue de développer les compétences des salariés.

Une méthodologie adaptée :

Constructyts Nouvelle Aquitaine recommande l'accompagnement à la mise en œuvre de la méthodologie par l'intervention d'un cabinet « conseil » qui, en appui de l'entreprise et selon ses besoins, interviendra aux principales étapes clés de la démarche :

- Aide à l'élaboration et à la formalisation du projet de développement des compétences de l'entreprise,
- Aide à la conception d'un plan de concertation et de communication interne sur la stratégie de l'entreprise, son projet et la démarche,

- Adaptation ou création d'un référentiel de compétences spécifique à l'entreprise,
- Définition et formalisation des emplois-types au sein de l'entreprise,
- Accompagnement de l'encadrement/responsable hiérarchique à la conduite de l'entretien et à l'évaluation des compétences,
- Evaluation objective par l'entreprise des compétences afin d'élaborer des cartographies individuelles et collectives,
- Aide à l'analyse des écarts de compétences entre les exigences de l'emploi et le positionnement de chaque salarié, au regard du contexte et de la stratégie de l'entreprise,
- Aide à l'élaboration d'un plan d'actions et de développement des compétences (formation, organisation, investissement, recrutement ...),
- Aide à l'élaboration d'un plan de formation adapté et prenant en compte les actions inscrites dans le plan d'actions,
- Formalisation, en liaison avec l'entreprise, des effets de la Démarche Compétences et de la pérennisation au regard d'indicateurs retenus en concertation avec celle-ci et des indicateurs de suivi,
- Mise en place d'un suivi à 6 mois/12 mois en collaboration avec Constructyts Nouvelle Aquitaine,...

Il est à noter que le cabinet « conseil » ne peut être à la fois prescripteur et formateur, c'est-à-dire qu'il ne pourra pas être sollicité pour réaliser les formations conseillées dans le plan d'action.

MODALITÉS D'INTERVENTION ET EXIGENCES A PRENDRE EN COMPTE

Le respect des principes généraux et des étapes de la Démarche Compétences préconisée par Constructyts, passe pour le cabinet « conseil » par des modalités d'intervention adaptées et par la prise en compte d'un certain nombre d'exigences sur le fond comme sur la forme.

Sur le fond :

Rôle attendu du consultant mandaté par le cabinet « conseil ».

Le consultant intervenant pour le compte du cabinet « conseil » devra :

- Réaliser un diagnostic qui ne générera pas de facturation auprès de l'entreprise désignée par le conseiller de Constructyts Nouvelle Aquitaine, pour évaluer la pertinence et la faisabilité d'une Démarche Compétences et formaliser une proposition d'accompagnement appropriée à la taille de l'entreprise, son activité et son projet de développement des compétences. Un document synthétique présentant les éléments sera envoyé au conseiller formation Constructyts pour validation de la prestation.
- Mettre en place une organisation de projets adaptée aux contraintes de production de l'entreprise au travers d'un plan d'actions sur mesure
- Proposer à chaque étape de la Démarche Compétences des modalités d'accompagnement pertinentes
- Apporter une valeur ajoutée mesurable par les acteurs par la formalisation régulière des différents rapports d'étapes permettant de suivre le déroulement du projet (livrables)

Par ailleurs, la connaissance du secteur du BTP serait appréciée et constituerait un atout indéniable.

Relations avec Constructyts Nouvelle Aquitaine.

Le conseiller de Constructyts Nouvelle Aquitaine participera aux trois étapes clés de la démarche :

- Lancement du projet,
- Analyse et restitution des cartographies individuelles et collectives,
- Elaboration du plan d'actions,
- Contrôle et suivi tout au long de la Démarche Compétences

Sur la forme :

Le cabinet « conseil » devra s'engager à :

- Signer avec l'entreprise une convention d'accompagnement précisant les modalités d'intervention, de formation à l'évaluation des compétences, de production et de suivi de facturation

Les porteurs du projet seront très attentifs à la rigueur de l'accompagnement et au suivi des objectifs fixés. Il conviendra notamment que le cabinet « conseil » :

- établisse à chaque étape clé de la démarche des points de reporting,

- formalise en liaison avec l'entreprise les résultats obtenus ainsi que les effets induits de la Démarche Compétences.

L'entreprise et Constructyts Nouvelle Aquitaine seront destinataires de l'ensemble de ces documents. Toute participation financière du groupe Constructyts dans le cadre d'une Démarche Compétences sera conditionnée par la validation de ces documents.

RÉSULTATS ATTENDUS DE LA CONSULTATION

Présentation de l'organisme « conseil » :

Le cabinet « conseil » fera état de ses activités, références, ressources humaines et techniques, certifications obtenues, CV du ou des consultants pressentis pour le projet.

Une attention toute particulière devra être portée sur le choix du consultant intervenant pour le compte du cabinet « conseil ».

La contractualisation se fera avec un intervenant spécifique et les porteurs du projet insisteront pour rencontrer préalablement à chaque intervention le consultant désigné, s'il intervient pour la première fois.

Description de l'offre proposée :

Les motivations pour mettre en œuvre une Démarche Compétences sont nombreuses et variées.

En tant que cabinet « conseil » spécialisé, vous avez déjà dû accompagner des entreprises sur ce type de démarche.

Nous vous demandons donc de nous présenter une proposition d'accompagnement synthétique : **sur 6 pages maximum**, en partant d'un exemple concret (réel ou fictif).

Nous vous invitons à nous présenter le contexte (secteur d'activités et taille de l'entreprise, nature et périmètre de la demande...), le consultant en charge de l'accompagnement et le déroulement de la méthodologie proposée (inspirée ou adaptée de celle présentée dans le point 2 du chapitre II), en précisant à chaque étape :

- Motivations initiale et thématique
- Résultat concret attendu et ou obtenu
- Méthodes et moyens envisagés et ou mis en œuvre et évaluation de la démarche
- Durée globale et des différentes phases
- Modalités de coordination et d'information avec l'entreprise et Constructyts Nouvelle Aquitaine, le cas échéant
- Aire géographique d'intervention.

En complément, il conviendra de nous proposer sur certains points méthodologiques, des alternatives en termes de modalités, en fonction notamment de la taille de l'entreprise (-20, 20 à 50, 50 à 250, >250 salariés).

Enfin, il serait opportun d'apporter des exemples de supports ou d'outils (rétro planning, référentiel de compétences, grille d'entretien d'évaluation, programme de formation à la conduite d'entretien, modèle de compte-rendu...).

Coût de la prestation :

Le consultant proposera une annexe détaillée présentant les conditions financières de ses interventions.

La durée de validité du tarif proposé devra également être indiquée.

Garanties légales demandées :

L'organisme « conseil » devra :

- indiquer son SIRET et son numéro d'activité en qualité d'organisme de formation,
- fournir les attestations justifiant qu'il est à jour de ses obligations auprès des organismes financiers et sociaux.

Critères de sélection :

Les critères de sélection des organismes « conseil » porteront principalement sur :

- La pertinence de la réponse par rapport au cahier des charges (méthode et moyens d'accompagnement proposés...)
- Sa valeur ajoutée : la réponse apporte « un plus » à la réflexion en cours
- Les ressources techniques et humaines mises en avant
- L'adéquation de la proposition tarifaire

Lors de la présentation de la proposition par l'organisme « conseil », le comité de pilotage accordera une attention particulière aux points suivants :

- La capacité démontrée par l'organisme à :

Communiquer avec les responsables d'entreprises (ou leur représentant) sur l'enjeu de la démarche compétences et à analyser leurs besoins,

Développer un accompagnement personnalisé et adapté au contexte professionnel de l'entreprise,

Synthétiser et formaliser des points de reporting (rétro planning, modèle de comptes rendus...)

- Le profil du ou des consultants pressentis pour le projet (CV) et notamment :

Leur faculté d'écoute et de compréhension des contraintes économiques de l'entreprise, de son organisation et de l'activité sur chantier.

- Leur connaissance du secteur BTP.

Contacts pour tout renseignement :

Marie-Odile Mouradoff : 05 24 07 35 45 – marie-odile.mouradoff@constructys.fr

Rémi Boutonnet : 05 24 07 38 00 – remi.boutonnet@constructys.fr